

## CONDUIRE EFFICACEMENT SES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE COPROPRIÉTÉ

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

### DURÉE

1 journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

### PUBLIC VISÉ

- Gestionnaires de copropriété
- Prérequis de connaissances : Avoir des notions en gestion de copropriété
- Prérequis techniques nécessaires : Disposer d'une connexion internet, d'une caméra et d'un micro fonctionnels

### OBJECTIFS

- **Préparer une assemblée générale de copropriété conforme aux exigences légales et réglementaires**
- Identifier les principales obligations légales et réglementaires du processus de l'assemblée générale et les obligations du syndic
- Organiser et tenir une assemblée générale conforme au cadre légal et réglementaire en anticipant et prévenant les risques de contentieux

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
  - o des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui,
  - o la projection de documents ou graphiques,
  - o des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges,
  - o des études de cas pratiques
  - o des mises en situation
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Madame Juliette HORN : Formatrice certifiée, experte dans les métiers de la copropriété grâce à une expérience de 22 ans en tant que gestionnaire copropriété puis responsable métier syndic d'un groupe national

### CONTENU DE LA FORMATION

#### DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

#### Accueil (40 min)

Présentation par le CEPSO  
Tour de table et évaluation des niveaux

#### Le cadre légal et réglementaire des assemblées générales de copropriété (40 minutes)

Identifier les textes de référence, les obligations du syndic  
L'assemblée générale, organe de décision du syndicat des copropriétaires  
Les différents types d'AG

### **La préparation de l'AG : processus et organisation (40 minutes)**

Organiser son planning annuel  
Préparer les ordres du jour en concertation avec les conseil syndicaux  
Les étapes clés

### **La convocation de l'assemblée générale (1h15)**

Focus sur les points clés de l'ordre du jour  
Rédiger des projets de résolution conformes  
Identifier les règles de majorités applicables pour chaque projet de résolution  
Les annexes

### **La tenue de l'AG (2h15)**

Préparer la réunion : les informations clés, l'identification des situations à risques de contentieux  
Animation de l'assemblée générale : de l'accueil des clients à la signature du procès-verbal  
Le cadre juridique de l'assemblée générale

- Feuille de présence
- Pouvoirs : limitations, subdélégation, validité
- Formulaire de vote par correspondance
- Réduction des voix du majoritaire
- Gestion des entrées et sorties en cours d'assemblée
- Nomination du bureau
- Délibérations et votes

Rédiger un procès-verbal de décisions applicables et conforme au cadre légal et réglementaire

### **Le contentieux des Assemblées générales (1 heure)**

Modalités et délais de prescription  
Les motifs de contestation

### **Conclusion de la formation (30 min)**

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction  
Tour de table et bilan de la formation

### **FIN DE LA FORMATION : 17h30**

## **SUIVI ET ÉVALUATION**

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

## **COÛT DE FORMATION**

- 324 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 270 € HT)
- 372 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 310 € HT)

## **ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.

*Dernière mise à jour : 1er décembre 2025*